

Tutoriel Compte AT/MP

Date: 28/12/2021

Auteur: Aymeric BOCQUET – Responsable Conseil 2021-2022

Relecteurs: Olivier Marcilhacy – Vice-Président 2021-2022

Diffusion : Juniors, Equipe CNJE



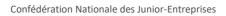




Sommaire

Introduction:	3
Qu'est ce que le taux AT - MP ?	3
Quels changements pour 2022 ?	3
PARAMETRAGE DU COMPTE NET.ENTREPRISE :	3
Etape 1 : Inscription	3
Étape 2 : vérifiez si le service est déjà installé	5
Etape 3 : ajout du service pour visualiser le taux AT/MP	6
Vous rencontrez un problème ?	7









I. Introduction:

1. Qu'est-ce que le taux AT - MP?

Les Junior-Entreprises sont redevables d'une cotisation AT/MP (Accident du Travail / Assurance Maladie) pour financer le risque d'Accident du Travail ou de Maladie Professionnelle calculé selon un taux propre à chacune des Juniors. Ce taux vous est communiqué en début d'année civile et éventuellement en cours d'année s'il y a un changement exceptionnel. Ce dernier est à renseigner sur vos bulletins de versement, vos tableaux de suivi et sur vos déclaratifs : BRC et TR.

2. Quels changements pour 2022?

Pour l'année 2022, le taux AT/MP vous sera communiqué de manière dématérialisée et non par courrier de la CARSAT comme auparavant. Pour cela, il va falloir vérifier que votre compte net.entreprises est bien paramétré ou le modifier si cela n'est pas le cas. Si cela n'est pas fait avant le 31/12/2021, la CARSAT vous enverra par voie postale votre taux mais vous infligera une pénalité.

II. Paramétrage du compte net.entreprise :

1. Etape 1: Inscription

La première étape concerne les structures n'ayant jamais déclaré la DADS en ligne auparavant via net-entreprises. Si vous avez déjà déclaré la DADS en ligne l'année dernière sur net-entreprises, munissez-vous de vos identifiants (contactez au plus vite le Trésorier vous ayant précédé si vous ne les trouvez pas) et passez directement à l'étape 2.

Rendez-vous sur le site Internet : https://www.net-entreprises.fr/



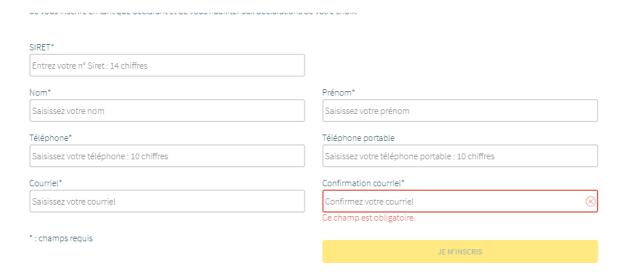
Confédération Nationale des Junior-Entreprises



1. Cliquez sur « Votre compte » puis « Créer votre compte déclarant » :



2. Remplissez les coordonnées de la personne qui se chargera de la déclaration (vous), renseignez votre numéro SIRET et validez :



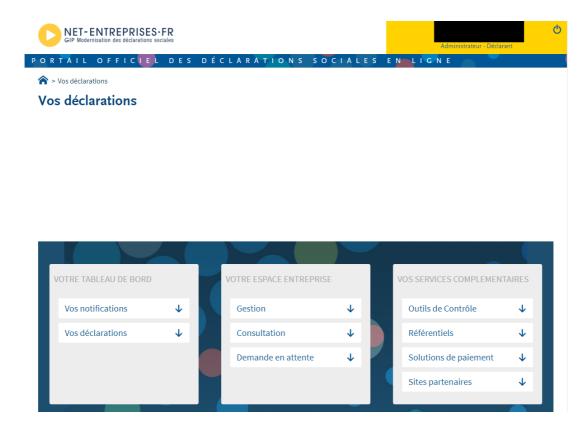
3. Un message va apparaître vous indiquant que vous allez recevoir par courrier un code validation afin de finaliser votre inscription. Une fois ce code renseigné, vous allez être redirigé vers cette page :



Confédération Nationale des Junior-Entreprises

Tous droits réservés





2. Étape 2 : vérifiez si le service est déjà installé

Vous disposez probablement déjà du service vous permettant de visualiser votre taux AT/MP depuis net.entreprises.fr. Pour cela, connectez-vous sur https://www.net-entreprises.fr/. Vous atterrissez alors sur la page d'accueil. Si le service est déjà installé, vous aurez la fenêtre "Compte AT/MP".

Vos déclarations



Cliquez dessus et vérifiez que vous avez accès à l'historique de vos taux AT/MP. Le taux pour 2022 arrivera au cours de la première semaine de janvier 2022.

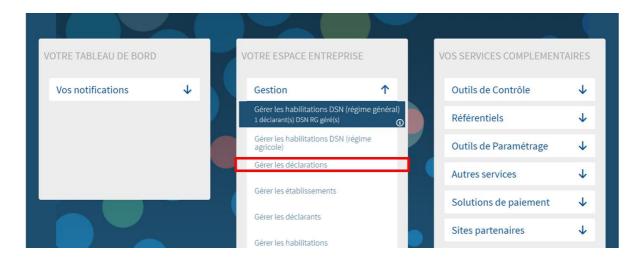
Décembre 2021

Confédération Nationale des Junior-Entreprises

Tous droits réservés



- 3. Etape 3: ajout du service pour visualiser le taux AT/MP
- 1. Vous ne disposez pas du service, allez dans « Gestion » puis « Gérer les déclarations ».



2. Cliquez sur votre établissement puis en bas à droite sur « choix des déclarations ».

Gestion des déclarations Nom de l'entreprise: Junior L'entreprise Entreprise ↓ Junior Les établissements Etablissements ↓ Adresse ↓

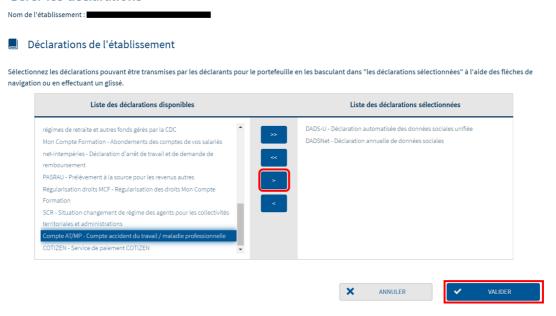
3. Sélectionnez la déclaration « Compte AT/MP -Compte accident du travail / maladie professionnelle » dans la liste des déclarations disponibles. Puis en appuyant sur la flèche, mettez la dans la liste des déclarations sélectionnées et validez en appuyant sur « Valider ».



Confédération Nationale des Junior-Entreprises



Gérer les déclarations



Une fois le délai de traitement passé, vous aurez accès sur votre interface NET-ENTREPRISES au compte AT/MP.

Vos déclarations



4. Vous rencontrez un problème ?

Si vous rencontrez un problème qui ne vous semble pas figurer dans ce tutoriel, nous vous invitons tout de même à bien relire ce document.

Néanmoins, même si après une lecture attentive vous ne trouvez pas de solutions à votre problème, vous pouvez nous contacter via le module « Contacter la CNJE » sur Kiwi.

Décembre 2021

Confédération Nationale des Junior-Entreprises

Tous droits réservés